

l'Ordre.

ABONNEMENT LE CANADA Journal Quotidien du Soir.

Un An en Ville . . . \$ 4.00 Un An par la Poste . . . \$ 3.00

LE CANADA

OS McDONELL, Directeur de la Redaction.

12eme. ANNEE No 213

OTTAWA, LUNDI 12 OCTOBRE 1891

LE NUMERO 2 CENTS

L'ENCYCLIQUE DU PAPE LEON XIII ET LA QUESTION DOUANIERE

Un comité de vingt membres, sous le titre d'Union de la France chrétienne, vient de se former à Paris à l'initiative de l'archevêque de Paris, sous la présidence de M. le sénateur Chesnelong.

Dans une déclaration qui a été publiée, après la constitution du bureau, ce comité a fait acte d'adhésion aux principes de justice et de charité que la dernière encyclique du Pape a remis, dit le comité en pleine lumière avec un incomparable autorité.

Quels sont ces principes dont l'Union de la France chrétienne entend faire son programme : c'est ce qu'il importe d'examiner ; d'autant plus que ces principes ont été formulés par le pape Léon XIII, au sujet de la question sociale, en vue de la résonde, et que l'Association nouvelle formée à Paris, compreni, parmi ses membres, des hommes politiques considérables, puisqu'on outre du président M. Chesnelong, elle a à sa tête, comme vice présidents, MM de Mun et Keller.

Examinons donc, avec l'attention qu'il mérite, le nouveau document pontifical ; les principes fondamentaux une fois dégagés, nous en tireons ensuite les conséquences.

De la condition des ouvriers : tel est le sujet spécial qui est traité dans l'encyclique de ce pape Léon XIII ; comment doit être réglée cette condition ? Quelle solution doit être donnée à la question des rapports du travail et du capital, c'est à dire à la question sociale ? C'est ce qui fait l'objet de l'encyclique.

Faut il adopter la solution socialiste, le collectivisme, qui est l'abolition de la propriété individuelle et la main mise de l'Etat sur tous les biens ?

La réponse de Léon XIII est, à cet égard, catégorique et nette : " Cette théorie, dit il, est souverainement injuste ; elle viole les droits légitimes des propriétaires, dénature ses fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social."

En quoi cette solution est elle injuste ? " C'est que, nous dit on, la raison du travail entrepris par tout producteur, le but immédiat visé par le travailleur, c'est d'obtenir le bien qu'il possèdera en propre, avec le droit strict d'en user comme bon lui semblera."

" La conception de la propriété privée en propriété collective, n'a été préconisée par le socialisme, n'aurait l'autre effet que de retirer aux ouvriers la libre disposition de leur salaire ; ce qui serait en opposition avec la justice, car la propriété privée est de droit naturel."

" Une considération approfondie de la nature humaine fera bien ressortir cette vérité : l'homme est le maître de ses actions ; il est à lui-même, en quelque sorte, sa loi et sa providence."

Tout cet exposé de principes est admirable et tracé de main de maître ; Léon XIII n'a pas oublié, on le voit, les études d'économie politique qu'il faisait à son archevêché de Bourges, et les Say, les Charles Comte, les Bastiat ne désavoueraient pas ce langage.

Dans cette formule, d'une concision remarquable : " l'homme est le maître de ses actions, il est à lui-même sa loi et sa providence ", on croirait retrouver la phrase de Charles Comte que Bastiat s'est appropriée :

" L'homme est un être libre, maître de lui-même, de ses facultés et de leurs produits ; " en sorte que c'est dans la nature intime de l'homme que se trouvent les fondements mêmes de la liberté et de la propriété.

Remarquons que Léon XIII rattache la propriété au travail, comme à sa naturelle origine ; avec son maître, Bastiat, il la définit : le droit, pour tout homme, de disposer librement de la valeur créée par son travail.

une transformation, j'allais dire une révolution, qui bouleverse et démolit de fond en comble le système ancien de la propriété, le système de la propriété romaine et féodale.

Dans la bouche d'un pape, c'est le droit moderne, le droit humain qui parle et qui condamne le droit de la cité antique, le droit romain et féodal.

Autrefois, en effet, ce qui était à la base, c'était l'Etat, l'Etat Providence, maître souverain des hommes et des choses ; la liberté, c'était la faculté de faire tout ce qui n'était pas défendu par les législateurs, les hommes d'Etat ; la propriété, c'était la faculté de disposer de ses biens dans les limites permises par les législateurs, par les hommes d'Etat.

Tel était le droit romain, le droit de ces possesseurs d'esclaves qui est encore à la base de notre enseignement actuel du droit ; le droit auquel nous avons emprunté la définition de la propriété, que nous trouvons dans notre Code civil, art. 544, et qui est la traduction de la définition du droit romain.

Or, cette encyclique, ce document pontifical condamne ces théories surannées ; la conception de l'Etat Providence, du socialisme d'Etat est formellement répudiée, dans les termes suivants, qui méritent d'être cités :

" Qu'on n'en appelle pas à la Providence de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme, à la Société, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence."

" L'Etat est postérieur à l'homme, à la Société : voilà l'observation profonde."

(à suivre)

Le supplice du fouet

Les journaux de Montréal nous apportent le compte-rendu d'un spectacle navrant qui a eu lieu à la prison de cette ville :

Trois criminels ont subi, samedi matin, à 7.30 hrs, à la prison commune de Montréal, l'humiliant supplice du fouet pour expier vis à vis de la société, leurs délits contre les lois divines et humaines. Il est souverainement pénible de voir son semblable attaché à un instrument d'ignominie, les bras et les jambes en croix, le dos nu pour recevoir la peine infamante que l'on inflige à la brute récalcitrante, mais en considérant la gravité de l'offense qui la mérité, on est forcé de se dire : c'était dû, car il faut venger l'honneur de l'innocence outragée et protéger la vertu.

En contemplant ce navrant spectacle du coupable châtié dans sa chair, le cœur s'émeut et tout notre être frémit, mais l'esprit se livre à de graves et salutaires réflexions, sur la rigueur des lois humaines et leur terrible sanction.

On pense à la justice divine plus rigoureuse encore ; on suit avec inquiétude les treillisements de la victime, pour voir si la douleur pourra la vaincre ; l'on se demande si cette dure leçon saura à l'avenir, lui inspirer le respect d'elle même et de ses autres et si parmi ceux qui apprendront ces tristes détails, ils s'en trouvera qui sauront en profiter. Est ce circonstance fortuite ou mesure calculée ? le lieu du supplice se trouve en face des cellules des condamnés à mort, là où le préte vient offrir le saint sacrifice le matin de toute exécution capitale.

Le chevalier s'élève à la place de l'hôtel postiche où l'auguste victime vient parfois s'immoler pour la régénération de l'humanité coupable. L'heure fatale arrivée, les quelques journalistes invités spécialement, montèrent, conduits par M. le député éhéri J. A. Franchère et le gouverneur de la prison M. Vallée, pour être témoins de la lugubre scène. Le premier prisonnier appelé à été Wm Robinson, jeune homme imberbe d'une vingtaine d'années, mais parfaitement émetigé et d'une constitution robuste.

Il est si bravement au gibet, sans témoigner beaucoup d'émotion et il a reçu ses quinze coups de fouet sans pousser ni cri, ni plainte, ni soupir. Le seul frémissement de sa chair meurtrie attestait les douleurs cuisantes qu'il éprouvait,

Le deuxième attaché au chevalet a été Wm Cooney, âgé d'environ trente ans. Celui ci plus nerveux, est apparu dans la salle, la pâleur sur la figure et éprouvait évidemment des émotions intérieures violentes.

Au 6e coup il a poussé un cri lamentable, puis ce fut tout. Faisant un effort énergique sur lui même, il a subi le reste de sa peine en silence. La chair a été lacérée sur une largeur de 8 pouces environ. Quelques soubresauts seulement indiquaient ses souffrances.

Le dernier, George Davis, est un grand gaillard à la figure émaciée, aux membres osseux. On s'attendait à ce que celui ci faiblirait. Il n'en fut rien.

Le terrible chat à neuf queues s'est abattu 15 fois sur ses épaules déchirées enlevant la peau, faisant couler le sang, mais pas une contorsion, pas un signe extérieur de douleur.

Les trois flagellations ont duré en tout 12 minutes, après quoi tous les assistants se sont retirés au salon de M Vallée, sur invitation de celui ci. Malgré son amabilité et les politesses reçues pour dérouter les fronts, tous s'en sont retournés l'âme profondément bouleversée.

Nous oublions de dire que le Dr Raymond assistait les fustigés et que le service a été fait par des employés de la prison. Ce système nous paraît préférable à l'ancien. En effet, autrefois on prenait un étranger comme exécuteur. La plupart du temps, il s'enivrait préalablement pour se donner du courage, de sorte que la dignité de la justice se trouvait tristement représentée.

Aujourd'hui cet inconvenant a disparu.

On oublie les Hommes !

La tragédie est toujours la même pour nous tous. On vous jette la dernière pelletée de terre sur la tête et en voilà pour jamais.

En sortant du cimetière, les survivants disent encore un mot de vos vertus ou de vos vices ; puis ils sont repartis sur les luttes de la vie et perdent jusqu'à votre souvenir.

Horace s'écrie : " Je ne mourrai pas tout entier. " C'est vrai pour Horace et, en dehors des écrivains ou des artistes de génie, pour quelques hommes, rois ou grands citoyens, dont la vie a exercé une grande influence sur les affaires humaines.

Qui res humanas miscuit... Cette autre vie n'est que la perpétuité d'un nom. Il a rempli les journaux au moment de la mort. Il se trouve dans quelques histoires. On l'écrit quelque part sur quelque plaque de marbre...

C'est un curieux sujet de réflexion, pour ceux qui ont vécu avec beaucoup de grands hommes, de comparer les jugements dont ils étaient l'objet de leur vivant à ceux qu'on porte sur eux quand la pièce est jouée. Les erreurs sont également fréquentes des deux côtés du tableau.

Temporaires ont été oubliés ou dédaignés après sa mort. Tel autre, qu'on ignorait ou qu'on calomnait commença à être aimé ou admiré après qu'il a disparu. Il devient l'objet d'un érudit. Certains sont jugés pour eux mêmes ; d'autres, comme Danton l'autre jour, réveillant au bout d'un siècle les colères ou les enthousiasmes des partis.

On dit : se reposer dans la mort. C'est le mot de Luther, devant le cimetière de la Warbourg. *Beati quiescent!* Quel est ce repos ? Pour le corps, c'est la dissolution. Pour l'âme, c'est la résurrection, qui peut être formidablement agitée. Pour le nom, s'il survit, c'est peut être la lutte éternelle.

Caro me disait que la réputation d'un académicien dure deux ans. Il ne parlait, bien entendu, ni de Corneille, ni de Victor Hugo. Il faut trois mois au secrétaire perpétuel pour composer l'éloge du dernier mort. Quand il commence à l'écrire, la mémoire de son héros est présente à tous les esprits ; elle est partout effacée trois mois après, quand il écrit les dernières lignes. Convoqués à la Chambre avec un vieux député, au théâtre avec un vieil abonné, les vous parlez de

grands orateurs ou de grands comédiens dont vous ne savez plus les noms. Vous voyez dans les musées des toiles qui vous font sourire. Le sujet, la composition, l'exécution, tout vous paraît d'un ridicule achevé. " Otez moi cet objet. " Il a été mis là en grande pompe, il y a cinquante ans, au milieu de l'admiration universelle. Le peintre disait : " Je compte sur la postérité ! " Les deux ans de Caro. Et encore !

A considérer seulement les funérailles sans aller au delà, elles sont fécondes en surprises.

Nous n'avons pas eu, en France, de funérailles de roi depuis celles de Louis XVIII. Trois hommes, parmi ceux que j'ai connus familièrement, ont eu des funérailles plus que royales. On pourrait, par passe temps, comparer celles de Gambetta et de Jules Favre, celles de Thiers et de Guizot, celles de Victor Hugo et de Lamartine. Les différences sont faciles à expliquer.

Le fait et l'explication du fait sont également dignes de méditation.

Victor Hugo restera l'un des grands poètes, non de la France, mais de l'humanité. Il a été un grand citoyen, plaçant les grandes causes avec autorité et marchant toujours vers la lumière. Lamarque est, comme Victor Hugo, un très grand poète. Il a été, comme lui, l'étoile d'une grande évolution dans l'art. Il a été la bonté, la bienfaisance et le dévouement. Il a été l'une des plus grandes gloires de la tribune. A une heure solennelle de sa vie, il a été le salut de la France. Comment est il mort ? A tel le Panthéon pour sépulture ? A tel ou pour catafalque l'Arc de Triomphe ?

Quand la postérité est juste et la foule reconnaissante, c'est un bonheur de s'associer à elles pour fêter les heureux grands hommes, à qui elles n'ont pas marchandé la gloire. C'est un bonheur aussi, mais un bonheur mêlé de tristesse, de rechercher, de retrouver les héros ignorés, les grandes actions oubliées, de rendre la justice aux morts. Plus d'un parmi eux a vu naître de son vivant la légende, sous la quelle une fois mort, il devait être écrasé.

Je suis sorti l'autre jour d'une longue visite au Père Lachaise, en disant : " Il faut faire le bien gratis. " JEAN SIMON.

Parnell et la Presse

La mort de Charles Stewart Parnell a provoqué dans la presse américaine une explosion de sympathies tellement unanimes, qu'on n'en trouverait que bien peu d'exemples dans l'histoire des hommes illustres par la politique. Le panegyrique du grand patriote irlandais serait absolument sans mélange, et à peu près sans mesure, si son histoire s'arrêtait à sa carrière publique, et si les dernières années de sa vie pouvaient être effacées de sa biographie. Cette pensée se retrouve dans toutes les notices nécrologiques qui lui sont consacrées, et qui semblent écrites sous une seule et même inspiration, l'enthousiasme de son élévation et l'amertume de sa déchéance.

Il nous serait impossible de reproduire même en sommaire les éloges prodigués, sans acception de parti politique, à la mémoire de Parnell, mais nous emprunterons comme exemple quelques passages à l'article publié par le Sun, qui est un des plus caractéristiques.

" Pas un ami de l'Irlande, dit ce journal, et pas un observateur des choses vraiment grandes accomplies de notre temps, n'a appris la mort de Parnell, sans un douloureux serrement de cœur. On est oppressé comme par le spectacle de quelque tragédie antique, en se rappelant tout ce qui a été fait par cet homme en combien peu de temps, et comment a été soudainement et irrémédiablement perdu le fruit de ses œuvres. Il est réellement déplorable que M. Parnell devait mourir à la fleur de l'âge, il ne soit pas mort plus tôt, alors qu'il apparaissait aux yeux des hommes de son temps comme " le roi sans couronne de l'Irlande ". En fait, il est tombé à l'heure où il était éclipé, alors que le sceptre était tombé de ses mains,

et que son ambition personnelle semblait irrévocablement divorcée de la cause de son pays. Il était condamné par l'ironie de la destinée à mourir dans un moment, où une seule faute et ses efforts intempestifs pour la racheter, pesaient plus dans l'esprit de ses compatriotes que ses inappréciables services.

" Nous ne doutons pas cependant que de tous les points du globe où il existe des Irlandais ne viennent maintenant des manifestations de sympathie qui ne parviendront plus à son oreille. L'ombre qui a assombri la dernière année de sa vie sera oubliée, et ses compatriotes reconnaissants ne se souviendront que de Parnell, c'est que Charles Stewart Parnell est l'homme à qui, au dessus de tout autre homme revient l'honneur de la cohésion sans précédent du parti parlementaire irlandais, celui à qui sont dus les progrès du passé, et l'assurance du triomphe dans l'avenir. "

" A quel point, dit le Record, les imperfections morales de Parnell ont affecté la permanence des services qu'il a rendus, il est trop tôt pour le dire. " Et le World ajoute, dans le même ordre d'idées : " Ce fut un triste jour pour la cause du " Home Rule " en Irlande que celui où chez Parnell la nature humaine a cédé à des fascinations qui l'ont virtuellement précipité de la suprématie qu'il exerçait sur le parti irlandais. Mais il a été détrôné, et sa persistance à rester sur le champ de bataille à la tête d'une poignée de partisans a fait de lui un embarras et un obstacle, dans la lutte qu'il avait menée jusque là avec tant d'habileté et de succès. "

" La mort de Parnell éclaircit l'atmosphère politique en Angleterre et en Irlande. Elle ramène l'harmonie là où régnait la discorde. Mais, il y a quelques mois seulement, quand a été prononcée la sentence dans l'affaire de divorce des O'Sheas, la cause irlandaise a perdu non seulement l'un de ses chefs les plus puissants, mais encore une des personnalités les plus en relief et les plus pleines de promesses de notre temps. "

Les portraits de Parnell publiés par plusieurs journaux ont une figure vraiment curieuse. Quelque Parnell, dit le Times, ne fit pas le fondateur de la Land League, il en devint bientôt le chef absolu, et il acquit sur le peuple irlandais une autorité que personne n'avait jamais eue dans aucune autre période d'agitation antérieure. Ces choses il les a faites, comme on l'a dit souvent, bien qu'il fût d'un caractère aussi peu irlandais que possible. " Et la Tribune complète le tableau : " Les qualités, dit ce journal, par lesquelles Parnell a imposé la cause irlandaise à l'attention de ses législateurs anglais, à l'exclusion de toutes autres choses étaient anglaises bien plus qu'irlandaises. Il n'était pas orateur comme O'Connell ou Grattan. Il n'était ni parlementaire ni diplomate comme Flood. Il était absolument dépourvu d'émotion, le trait caractéristique de sa race. Il n'avait pas la nature sympathique, impétueuse qui d'ordinaire séduit les Irlandais. Il était protestant et n'avait rien de commun avec le sentiment religieux de sa race. Sa volonté impérieuse, son jugement froid, calculateur, sa détermination inflexible, sa persévérance, et son dédain cynique pour l'opinion de ses adversaires, étaient des traits anglais. Par ces traits et par ses particularités caractéristiques, il a gagné sa victoire dans un parlement anglais où d'autres chefs irlandais avaient échoué. S'il y eut jamais un boue dogue anglais de combat dans le chenil de Westminster, ce fut Parnell. "

AGRICULTURE

ENGRAIS ECONOMIQUE

Parmi les divers moyens d'améliorer le sol et de le rendre fertile, il faut sans aucun doute placer en première ligne les fumiers et les engrais ; or, les fumiers qu'emploient les cultivateurs sont parfois insuffisants pour obtenir tout le produit que la terre pourrait rendre, parce qu'ils ont perdu le plus souvent, au moment où ils sont répandus sur le sol, plus de la moitié de leurs sels fertilisants. Chacun sait, en effet, que les fumiers sont généralement lavés par l'égout des toits des écuries, bergeries et étables, et que les eaux, ainsi saturées des parties les plus volatiles et les plus riches du fumier, vont former ces mares puantes à même lesquelles on abreuve les bestiaux.

Laissons de côté ce chapitre dont les cultivateurs peuvent certainement se rendre compte par l'expérience de tous les jours, pour ne parler que d'un engrais économique qui est employé avec succès par les agriculteurs anglais.

Voici la manière de faire cet engrais économique : On fait élever à la porte des écuries, bergeries, une terrasse de six à huit pouces de hauteur, que l'on forme avec la terre provenant d'un petit fossé dont on l'entoure ; on laisse toutefois un passage pour pouvoir approcher de cette terrasse, et l'on a soin de faire glaiser le fossé pour empêcher la filtration de l'eau qui doit y séjourner. Cela fait, on porte le fumier sur la terrasse ; lorsqu'il y a une couche d'environ douze à quinze pouces, on étend dessus une couche de chaux vive d'un pouce et demi à deux pouces d'épaisseur, on continue de ramener du fumier et de la chaux alternativement jusqu'à ce que le tas soit arrivé à la hauteur de six ou sept pieds. Alors tous les jours, on fait jeter l'eau du fossé sur le tas. Cet eau éteint la chaux ; et après avoir continué cette opération pendant quelques mois, l'engrais est prêt à être employé.

La chaux, considérée en elle-même, est un fort bon engrais, en ce qu'elle contient beaucoup de sels nécessaires à la végétation ; mais au moment de son extinction, elle brûle tout ce qu'elle approche et détruit toute germination.

Le fumier ordinaire se trouve toujours mêlé avec une assez grande quantité de graminées, qui, mal digérées par les bestiaux, germent, lorsqu'il est porté sur la terre, et ont pour effet, d'étouffer, par leurs produits, ceux des graines qu'on y avait semées.

D'un autre côté, il se multiplie dans ce même fumier un grand nombre d'insectes qui nuisent à la végétation, en détruisant le bon grain, et c'est ainsi qu'il absorbe lui-même une bonne partie des bons effets, qu'on en attend.

On sait facilement quel doit être l'effet du mélange proposé pour composer l'engrais économique : la chaux, en s'éteignant, détruit le germe de tous les grains, qui se trouvent dans le fumier et qui auraient pu produire une fausse végétation, en même temps qu'elle détruit tous les insectes et empêche leur reproduction.

On a remarqué que les champs amendés avec cet engrais économique produisaient très peu de mauvaises herbes ; et ce seul fait suffit pour démontrer la raison de l'augmentation des produits, si l'on n'en trouvait pas encore une dans le développement d'un plus grand nombre de parties salines qui pénètrent le sol.

Les avantages qu'offre cet engrais économique sont : Economie sur le charroyage ; économie sur la quantité, et avec une partie égale l'on peut amender un espace quintuple de terrain, économie sur le sarclage pour la destruction des mauvaises herbes ; et ce seul fait suffit pour démontrer la raison de l'augmentation des produits, si l'on n'en trouvait pas encore une dans le développement d'un plus grand nombre de parties salines qui pénètrent le sol.

Les avantages qu'offre cet engrais économique sont : Economie sur le charroyage ; économie sur la quantité, et avec une partie égale l'on peut amender un espace quintuple de terrain, économie sur le sarclage pour la destruction des mauvaises herbes ; et ce seul fait suffit pour démontrer la raison de l'augmentation des produits, si l'on n'en trouvait pas encore une dans le développement d'un plus grand nombre de parties salines qui pénètrent le sol.

Les avantages qu'offre cet engrais économique sont : Economie sur le charroyage ; économie sur la quantité, et avec une partie égale l'on peut amender un espace quintuple de terrain, économie sur le sarclage pour la destruction des mauvaises herbes ; et ce seul fait suffit pour démontrer la raison de l'augmentation des produits, si l'on n'en trouvait pas encore une dans le développement d'un plus grand nombre de parties salines qui pénètrent le sol.

Les avantages qu'offre cet engrais économique sont : Economie sur le charroyage ; économie sur la quantité, et avec une partie égale l'on peut amender un espace quintuple de terrain, économie sur le sarclage pour la destruction des mauvaises herbes ; et ce seul fait suffit pour démontrer la raison de l'augmentation des produits, si l'on n'en trouvait pas encore une dans le développement d'un plus grand nombre de parties salines qui pénètrent le sol.

Les avantages qu'offre cet engrais économique sont : Economie sur le charroyage ; économie sur la quantité, et avec une partie égale l'on peut amender un espace quintuple de terrain, économie sur le sarclage pour la destruction des mauvaises herbes ; et ce seul fait suffit pour démontrer la raison de l'augmentation des produits, si l'on n'en trouvait pas encore une dans le développement d'un plus grand nombre de parties salines qui pénètrent le sol.

LA VALLÉE DE L'OTTAWA Edition Hebdomadaire du Journal LE CANADA ABONNEMENT Un An en Ville . . . \$ 2.00 Un An par la Poste . . . 1.00

VOYEZ-VOUS MON EPONGE? CIREZ Vos Bouillies UN JOUR PAR SEMAINE! AVEC WOLFF'S ACME BLACKING Les autres jours nettoyez avec une EPONGE ET DE L'EAU. CHAQUE Bureau CHAQUE Menager CHAQUE Artisan Ingenieur CHAQUE Propriétaire de Voiture CHAQUE Personne capable de tenir une Broom DEBRIEVE DE VOUS. ARIK-IRON

Guide d'Annonces. NOUVEAUTES ET MODES BRVOS, GERARD & Cie. 146, 151 Sparks. PIERON, FICRON & Cie. 44, 51 Rideau. WOODCOCK. 316, 318 Wellington. JOHN MURPHY & Co. 66, 68 Sparks 65, J. LEBLANC. 332 rue Wellington. LIBRAIRIE. P. C. GUILLEME, York et Sussex. VINS ET LIQUEURS. NEVILLE & Co. 47 Rideau. ENCANTEUR. C. LEVERGE. 71 George. HOTELS ET RESTAURANTS. HOTEL ST. LOUIS, 43 et 45 York Lk. HUB, 548 Sussex. BOIS ET CHARBON. O. REILLY & HENRY, Bloc Russell. TOITURES. DOUGLASS & HAINES, 234 Wellington. BUANDERIE. L. BELANGER, 100 Rideau. THÉS. STROUD & BROS, 97 Rideau. EPICERIES. J. CASEY, 294 et 96 Dalhousie. CHAUSURES. R. MASSON, 102 Sparks. MEUBLES. HARRIS et CAMPBELL, Conroy et Queen PEINTURES. J. E. BELANGER, 159 Bank. W. HOWE, Rideau. GEO. PHILBERT, 706 Dalhousie. HORLOGERS. H. NOBLE, 30 Rideau. J. E. TREMBLAY, 113 Rideau. CHARROYAGE. LANDRY THOMPSON, Rideau. HARMACIE. BELANGER & Cie. Rideau et Nicholas ASSURANCE. A. C. LADD, 121 Rideau. CHAPELIERIE. R. J. DEVLIN, Sparks. PHOTOGRAPHIE. STUDIO, 111 Sparks. S. JARVIS, 141 Sparks. QUINCAILLERIE. E. G. LAVERGNE, 69 et 75 William